



## Parents séparés non mariés-droit de garde

Par **mel62250**, le **03/06/2008** à **11:20**

Je suis séparée du père de mes enfants depuis 2 ans. Nous n'étions pas mariés. Nous n'avons effectué aucune démarche lors de notre séparation.

Il venait voir les enfants régulièrement.

Mais depuis novembre 2007, nous n'avons plus aucune nouvelle. Il n'appelle même plus les enfants.

Il s'est de nouveau manifesté ces derniers jours pour pouvoir revoir les enfants. Mais je ne sais pas si je dois les laisser le vois ou pas. J'ai peur qu'il ne me les ramène pas.

Quelles démarches dois je alors effectuer pour mettre à jour la situation et mettre en place un droit de garde ?

Merci d'avance.

Par **caromaiwen**, le **03/06/2008** à **11:39**

Il vous faut saisir le juge des affaires familiales pour determinier les droits de visite et d hebergement ainsi que la pension alimentaire

Par **sozzo**, le **03/06/2008** à **14:47**

Bonjour,

Comme l'a dit caromaiwen, il faut saisir le jaf car tant qu'aucune procédure n'est lancée ou

que vous n'avez pas de jugement, votre ex a les mêmes droits que vous concernant vos enfants donc il peut les scolariser à son domicile, les élever ... donc mieux vaut fixer définitivement la résidence des enfants, la pension alimentaire et le droit de visite et d'hébergement, pour ne pas vous mettre dans vos torts et pour que vos enfants est des points de repères.

Bonne journée.

Par **mel62250**, le **03/06/2008** à **18:35**

Merci pour vos réponses.  
Je vais suivre vos conseils.